# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 septembre 2022

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

L'an deux mille vingt-deux le Cinq du Mois de Septembre

Présents: Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Magali CRAUSER, Eric TUPHE, Laurent SAIGNIE, Françoise ALRIQ, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Béatrice CHEVALLET, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.

Date de la convocation : 17 août 2022

Date d'affichage : 18 août 2022

Vote: Pour: 21

Contre: 0

Abstention: 0

Présents par procuration: Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC

donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.

Absent: Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.

Secrétaire de Séance : Flore COUTURE

### OBJET: Tarifs piscine 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que Madame BAZELLE a sollicité la Mairie pour l'organisation de séances d'ostéopathie aquatique à la piscine de Murat.

Ce sont des séances individuelles peuvent se faire simultanément à l'ouverture au public, la mise à disposition concernant uniquement 5m2 au maximum.

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande et de fixer le tarif d'occupation du bassin pour 2 personnes à 10,00 €/h.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

RF

Sous préfecture de Saint Flour

FIXE les tarifs suivants applicables à compter du 12 septembre 2022 comme suit :

Date de réception de l'AR: 07/09/2022

015-200071702-20220905-DE\_2022\_091-DE

Entrée adulte résidant Commune Nouvelle de Murat		4,00€
Entrée adulte extérieur Commune Nouvelle de Murat		5,00€
Entrée tarif réduit (enfants de 4 à 15 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et		
famille plus)		3,00€
Groupe 10 enfants minimum	par enfant	1,30€
Enfants habitants Commune Nouvelle de Murat (jusqu''à 15 ans)		Gratuit
Carte saisonnière adulte habitant Commune Nouvelle de Murat		88,00€
Carte saisonnière extérieur Commune Nouvelle de Murat		110,00€
Carte saisonnière tarif réduit		66,00€
Carte 10 entrées adulte habitants Commune Nouvelle de Murat		37,00€
Carte 10 entrées adulte extérieur Commune Nouvelle de Murat		46,00€
Carte 10 entrées tarif réduit (enfants de 4 à 15 ans, étudiants, demandeurs		27.00.6
d'emploi et famille plus)		27,00 €
Scolaires	par enfant et séance	1,30 €
Scolaires (écoles de Murat)		Gratuit
½ journée ligne d'eau (50% du bassin)		22,00€
Journée ligne d'eau avec MNS (50% du bassin)		68,00€
½ journée piscine		40,00€
Journée piscine avec MNS	D I	120,00€
Mise à disposition MNS association et clubs (surveillance)	Par heure	21,00 €
Mise à disposition MNS association et clubs (prestation)	Par heure	26,00€
Mise à disposition locaux associations	Par heure	4.00 €
Mise à disposition espace osthéo-aquatique et entrée 2 personnes	Par heure	10.00€
Bonnet de bain à l'unité	A l'unité	4.00€
Tubas	A l'unité	19.00€
		4.00 € L'unité
		32,00€
		pour 8
Cours 45 minutes adultes résidant Commune Nouvelle de Murat		séances
		5.00 €
		L'unité
Cours 45 minutes adultes extérieur Commune Nouvelle de Murat		40 € pour
		8 séances
		3.00€
		L'unité
Cours 45 minutes enfant		
		24.00€
		pour 8 séances
		7.00 €
Cours 45 minutes aquabike		7.00 € L'unité
Sould to himmaco aquabino		56.00€
		pour 8
		séances

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 07/09/2022

015-200071702-20220905-DE\_2022\_091-DE

RF

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr